31 jan 2014 -18:40

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2014

Avance récupérable pour Belgocontrol

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Mobilité Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé les dispositions légales visant à octroyer une avance récupérable à Belgonctrol en cas de besoin.

Ces dispositions visent à inscrire un montant de 20 millions d'euros dans le budget 2014 pour l'octroi d'une avance récupérable à Belgocontrol. En effet, selon les dernières perspectives de trésorerie, l'entreprise pourrait être confrontée à un manque de liquidités temporaire au deuxième semestre 2014 et la continuité du service public pourrait être compromise. Celle-ci est d'une importance essentielle pour la sécurité de l'espace aérien ainsi que pour la situation socio-économique générale. L'avant-projet constitue une mesure temporaire, dans l'attente de mesures structurelles d'économie et de financement de Belgocontrol. Un projet d'arrêté royal définira les conditions d'octroi et de remboursement de cette avance. Ces dispositions seront introduites dans la première loi d'ajustement budgétaire 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
http://www.melchiorwathelet.be

.be

© 2020 - news.belgium.be